AGENCE VIAL & ROSSI
Ingénierie - Urbanisme - Paysage
Géomètres Experts

Siège social : 4 rue du Président Coty - 73200 ALBERTVILLE
Tél.: 04 79 37 61 75 - Mail: agence@vial-rossi.fr

Référence: 133-12

PLU

Plan Local d'Urbanisme

CLERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1 Ensemble de la commune

Echelle: 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2017

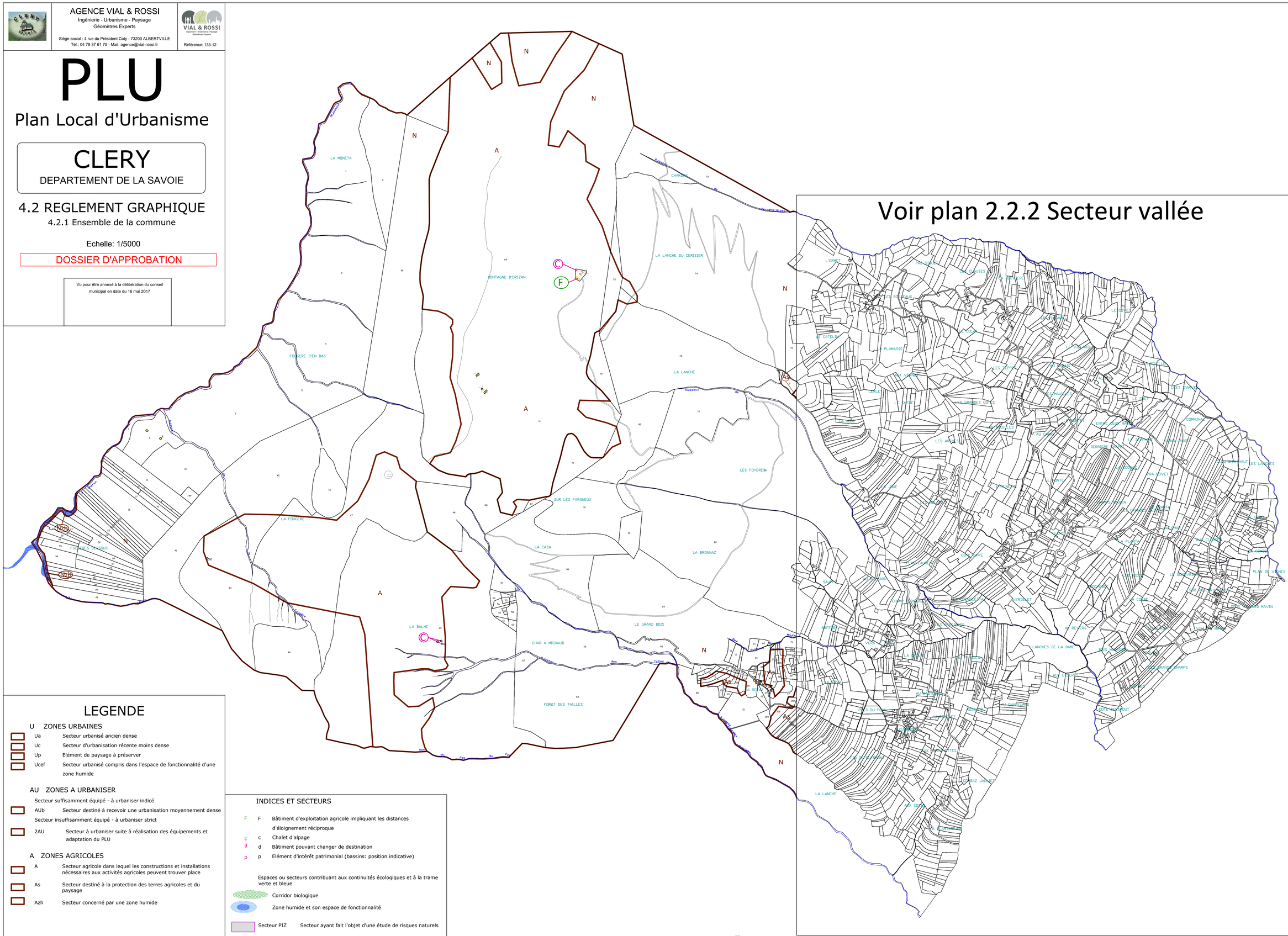

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua — Secteur urbanisé ancien dense
- Uc — Secteur d'urbanisation récente moins dense
- Up — Elément de paysage à préserver
- Ucef — Secteur urbanisé compris dans l'espace de fonctionnalité d'une zone humide

AU ZONES A URBANISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé

- AUb — Secteur destiné à recevoir une urbanisation moyennement dense

Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser strict

- 2AU — Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et adaptation du PLU

A ZONES AGRICOLES

- A — Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- As — Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Azh — Secteur concerné par une zone humide

N ZONES NATURELLES

- N — Secteur naturel
- Np — Site à préserver pour des motifs paysagers et culturels
- Nzh — Secteur naturel concerné par une zone humide

INDICES ET SECTEURS

- F — Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- c — Chalet d'alpage
- d — Bâtiment pouvant changer de destination
- p — Elément d'intérêt patrimonial (bassins: position indicative)

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

- Corridor biologique
- Zone humide et son espace de fonctionnalité
- Secteur PIZ — Secteur ayant fait l'objet d'une étude de risques naturels
- Périmètre concerné par une OAP
- Application du b) de l'article R.123-11 du code de l'urbanisme - limitation d'usage pour le fonctionnement des services publics

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)

N W E S

Echelle 1/5000